

Soutien en faveur des foires-concours d'animaux

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 29 SEPTEMBRE 2017

BÉNÉFICIAIRES

Sont concernées les associations et collectivités.

RENSEIGNEMENT

PÔLE COHESION
DES TERRITOIRES
DIRECTION DES RESSOURCES
NATURELLES ET DES
TRANSITIONS

Hôtel du Département
BP 250

23011 GUERET CEDEX

TÉL. 05 44 30 25 70

www.creuse.fr

la CREUSE
e Département

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention consiste en une aide en faveur des organisateurs de foires-concours d'animaux relevant du secteur agricole.

■ MODALITÉS DE CALCUL

Une aide forfaitaire annuelle de 800 € est accordée pour l'organisation de foires-concours d'envergure locale (infra-départementale), celle-ci étant appréciée au regard tant des lieux de provenance des éleveurs exposants, que de la notoriété de la manifestation et, le cas échéant, des retombées dans les médias de l'édition précédente.

Une aide forfaitaire annuelle de 3 000 € est accordée pour l'organisation de foires-concours d'envergure départementale ou interdépartementale, celle-ci étant appréciée au regard tant des lieux de provenance des éleveurs exposants, que de la notoriété de la manifestation et, le cas échéant, des retombées dans les médias de l'édition précédente.

L'aide ne peut être cumulée sur plusieurs éditions de la manifestation.

■ MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

La demande, établie sur un formulaire dédié et accompagnée d'un budget prévisionnel de la manifestation et de la liste des partenaires financeurs, est à adresser au Département.

Le paiement s'effectue sur production de justificatifs de réalisation de la manifestation.